
Fonds en fiducie de l'Association des agents négociateurs de NAV CANADA (AANNC) - Régime de soins de santé

Si vous prévoyez prendre votre retraite le ou après le 1^{er} janvier 2010, vous pourriez être admissible au Régime de soins de santé de l'AANNC. La demande doit être faite dans les 60 jours à partir de votre date de retraite.

Le Régime de soins de santé est identique à celui présentement offert aux **retraités actuels**. Les couvertures sont offertes en vertu du contrat no. 150052 de la Sun Life et administrées par Coughlin & associés ltée.

Vous devrez soumettre vos demandes de remboursement à la Sun Life, comme vous le faites présentement. Les formulaires de demandes de remboursement sont disponibles au site web de la Sun Life à www.sunlife.ca (cliquez sur l'onglet « Pour les participants »). Vous devrez d'abord obtenir un code d'accès et un mot de passe en communiquant avec la Sun Life au 1-800-361-6212.

Le Fonds en fiducie de l'Association des agents négociateurs de NAV CANADA paiera 60 % des primes mensuelles. Votre coût mensuel sera donc de :

Prime selon la province de résidence

Couverture	Ontario*	Québec*	Autres
Individuelle	39,80 \$	40,17 \$	36,85 \$
Familiale	73,00 \$	73,67 \$	67,59 \$

* Incluant la taxe provinciale

Nous vous fournirons un formulaire de souscription lorsque vous vous préparerez à la retraite. NAV CANADA déduira la prime mensuelle, plus les taxes applicables, de votre prestation de retraite mensuelle de NAV CANADA et la versera à l'administrateur du régime en votre nom. Si votre prestation mensuelle de retraite ne suffit pas à couvrir la prime d'assurance soins de santé, vous devrez verser vous-même le solde de la prime directement à Coughlin & associés ltée, soit en émettant des chèques postdatés, soit en autorisant des retraits bancaires automatiques.

Un livret sera affiché au site web sous peu mais dans l'intervalle, vous pouvez consulter la liste des couvertures offertes au site des Avantages sociaux en ligne de NAV CANADA. Veuillez consulter la section des **Avantages offerts aux retraités**.

Il va de soi que le Fonds en fiducie de l'AANNC est responsable de la fourniture d'une assurance soins de santé et que par conséquent, cette assurance est sujette à une révision constante et continue de tous les aspects des couvertures offertes, des coûts et des ententes de partage et de versement des primes. Le Fonds en fiducie de l'AANNC se réserve le droit de modifier ou de mettre fin à l'une ou l'autre des couvertures conformément aux conditions stipulées à la Déclaration de fiducie et à l'Acte de fiducie du Fonds en fiducie de l'AANNC.

Pour toutes questions à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec l'administrateur du régime, Coughlin & associés ltée, au (613) 231-2266 ou au (888) 613-1234, poste 379.

Le tout respectueusement soumis,

Le Conseil de fiducie du Fonds en fiducie de l'AANNC

123.MH.dt-d.2011/05/04.NCBAARetireePost2010HealthCarePlanIntroMay2011-FR.docx



466, chemin Tremblay, Ottawa, ON K1G 3R1
tel : 613-231-2266 | sans frais : 888-613-1234
téléc : 613-231-2345
www.coughlin.ca